



PIERRE AUVINET



165

Campagne contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 9 octobre 1916.

Pierre François Baptiste AUVINET, né le 1er septembre 1889, à la Boissière de Montaigu, gardien de la paix, fils d'Armand Joseph AUVINET, 28 ans, cultivateur au Bordage du Bois de la Boissière de Montaigu, et de Marie Louise DURET, 27 ans, son épouse, cultivatrice.

Pierre a les cheveux châtain, les yeux roux, le front bombé, le nez long, la bouche moyenne, le menton rond, le visage ovale, il mesure 1,59 mètre.

Décédé à la Boissière de Montaigu le 23 avril 1965.

Inscrit sous le N° 125 de la liste cantonale de Montaigu.

Incorporé au 65^{ème} Régiment d'Infanterie à compter du 3 octobre 1910, arrivé au corps le dit jour et immatriculé sous le N° 1890, soldat de 2^{ème} classe. Soldat de 1^{ère} classe le 20 décembre 1911.

Envoyé en congé le 25 septembre 1912.

Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans les réserves de l'armée active le 1^{er} octobre 1912.

Rappelé à l'activité, au 65^{ème} Régiment d'Infanterie, en vertu du décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914.

Arrivé au corps le 3 août 1914. Arrivé au corps le 3 août 1914. Parti en campagne le 6 août 1914. Parti aux armées le 26 août 1914.

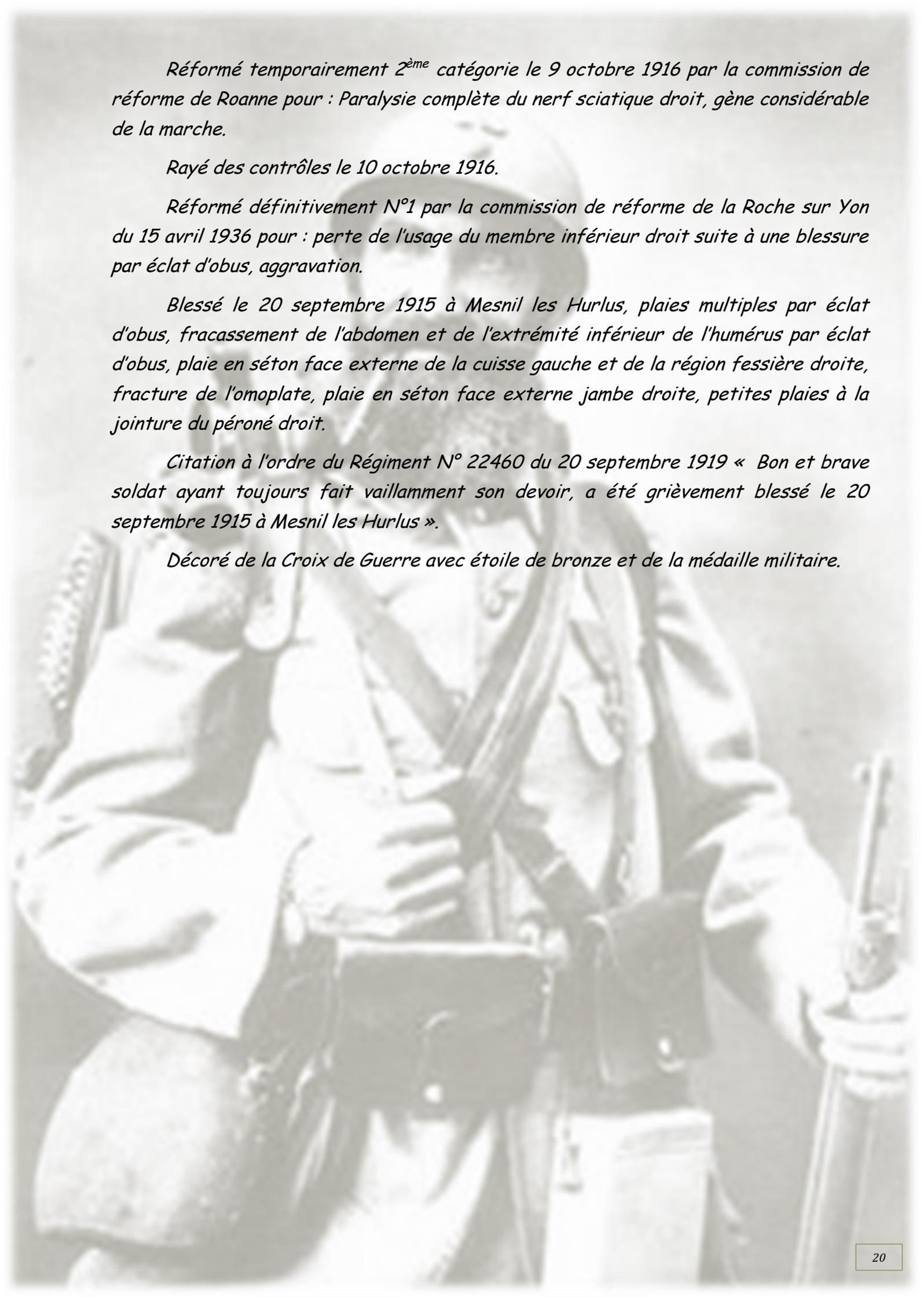
Rentré au dépôt le 3 février 1915.

Parti aux armées le 27 février 1915.

Passé au 93^{ème} Régiment d'Infanterie le 16 juillet 1915.

Blessé par éclat d'obus et évacué le 20 septembre 1915.

Blessé évacué le 20 septembre 1915, entré à l'hôpital auxiliaire N° 105 à Bourges le 29 septembre 1915. Entré à l'hôpital N° 6 à la Bourboule le 25 décembre 1915. Entré à l'hôpital de campagne N° 48 à Vichy le 31 janvier 1916. Sorti le 28 décembre 1916 et dirigé sur l'hôpital dépôt N° 85 de Roanne.



Réformé temporairement 2^{ème} catégorie le 9 octobre 1916 par la commission de réforme de Roanne pour : Paralyse complète du nerf sciatique droit, gêne considérable de la marche.

Rayé des contrôles le 10 octobre 1916.

Réformé définitivement N°1 par la commission de réforme de la Roche sur Yon du 15 avril 1936 pour : perte de l'usage du membre inférieur droit suite à une blessure par éclat d'obus, aggravation.

Blessé le 20 septembre 1915 à Mesnil les Hurlus, plaies multiples par éclat d'obus, fracassement de l'abdomen et de l'extrémité inférieure de l'humérus par éclat d'obus, plaie en séton face externe de la cuisse gauche et de la région fessière droite, fracture de l'omoplate, plaie en séton face externe jambe droite, petites plaies à la jointure du péroné droit.

Citation à l'ordre du Régiment N° 22460 du 20 septembre 1919 « Bon et brave soldat ayant toujours fait vaillamment son devoir, a été grièvement blessé le 20 septembre 1915 à Mesnil les Hurlus ».

Décoré de la Croix de Guerre avec étoile de bronze et de la médaille militaire.